ALIMENTATION DURABLE 2020

APPEL A PARTICIPATION

Note de présentation

L'ALIMENTATION DURABLE

Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle est engagé depuis plusieurs années dans le développement d'une alimentation durable sur son territoire, en témoignent notamment :

- son animation du Projet Alimentaire Territorial Sud 54, porté avec une quinzaine de partenaires,
- ses actions au sein des collèges, des EHPAD et des établissements médico-sociaux, visant au développement de l'approvisionnement local, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la valorisation des biodéchets,
- ses actions sur les territoires visant au développement des pratiques agro-écologiques, en partenariat avec les communautés de communes et les agriculteurs,
- son action « On mange quoi demain ? », temps fort sur la question de l'alimentation durable.

Au regard des enjeux de l'alimentation de demain et face à l'engouement des différentes parties prenantes lors de la semaine « On mange quoi demain ? » le conseil départemental a décidé d'accroitre la portée de cette action avec une programmation thématique annuelle sur l'alimentation durable. Cette continuité thématique permettra sur le long terme :

- une information et une sensibilisation du grand public autour des enjeux de l'alimentation durable,
- des changements structuraux et comportementaux,
- une valorisation des initiatives et des actions portées par les acteurs locaux sur le département,
- une découverte et un partage des initiatives innovantes sur d'autres territoires,
- une définition de nouveaux champs d'actions pour un système alimentaire durable.

Ainsi, seront organisés au conseil départemental et sur les territoires des animations, des temps d'échanges, de débats, de partage d'expériences et de réflexions.

LA PROGRAMMATION 2020

I. Le thème

Pour la période d'octobre à décembre 2020, la thématique retenue est « Le partage, la solidarité : les deux piliers d'une alimentation saine et durable ? ».

● La préparation des aliments rassemble les générations, les cultures, les milieux sociaux pour donner naissance à des moments d'échanges, de transmission, de partage des connaissances, des savoir-faire. Le

partage est une valeur forte qui permet aux connaissances et pratiques culinaires de se diffuser et de perdurer dans le temps et dans l'espace.

● Allier alimentation et solidarité, accessibilité sociale est une volonté grandissante de nombreux acteurs. Pour preuve, de nombreuses initiatives émergent au sein des territoires : les achats groupés, les épiceries, cafés, frigos, paniers et jardins solidaires ainsi que toutes les activités proposées par certaines de ces structures comme des ateliers de cuisine.

Ainsi, le partage et la solidarité sont-ils les deux fondements pour une alimentation saine et durable ?

II. Participation à la programmation 2020 (octobre – décembre 2020)

1. Critères de participation

L'appel à participation s'adresse aux acteurs qui interviennent sur le territoire meurthe-et-mosellan, qui contribuent à la promotion d'une alimentation locale, saine et durable auprès des habitants du territoire, et qui souhaitent organiser une action/un évènement pour valoriser leur démarche, partager leur savoir-faire ou sensibiliser un public.

Dans la mesure du possible les actions proposées **pour le mois d'octobre** devront être en lien avec un ou plusieurs des événements listés ci-après :

- la semaine du goût (12-18 octobre),
- la journée mondiale de l'alimentation (16 octobre),
- la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire (16 octobre),
- la journée mondiale du refus de la misère (17 octobre).

Dans la mesure du possible les actions proposées **pour le mois de novembre** devront être en lien avec un ou plusieurs des événements listés ci-après :

- le mois de l'économie sociale et solidaire (mois de novembre),
- la semaine européenne de réduction des déchets (21-29 novembre).

2. Formats d'interventions

Différents formats sont possibles : conférences, présentations de projets ou d'idées de projets, retours d'expériences, témoignages, tables rondes, ateliers, visites, débats, mises en scène théâtralisées,...

Les formats et contenus innovants, inventifs sont appréciés.

Le lien avec la thématique « Le partage, la solidarité : les deux piliers d'une alimentation saine et durable ? » devra être explicité dans le formulaire de candidature.

3. Modalités de participation

- vous êtes : une association, une collectivité, une institution, une entreprise, un distributeur, un centre social, un restaurateur, un collège, un EHPAD, un agriculteur, un éleveur, un collectif, ...,
- vous souhaitez mettre en valeur vos actions, votre démarche en faveur d'une alimentation durable,
- vous souhaitez organiser une action / un événement **en direction du grand public ou de votre public** (adhérents, collégiens, salariés, résidents,…) autour de l'alimentation durable.

- vous aimeriez :
  - bénéficier de la communication portée par le conseil départemental sur l'ensemble des outils et médias mobilisés (site internet, presse, réseaux sociaux,…),
  - bénéficier d'un appui technique, logistique ou matériel : prêt de salle, de mobilier, de matériel.

Votre action peut avoir lieu :

- au sein de votre structure, quand vous le souhaitez durant le mois thématique dans lequel s'inscrit votre action (jour et horaire laissés à votre initiative),
- au sein du conseil départemental à Nancy uniquement si votre action s'adresse au grand public.

Vous pouvez intégrer votre action à la thématique alimentation durable en remplissant le formulaire ci-joint. **En vous inscrivant, vous vous engagez à mettre en évidence la thématique de l'alimentation durable sur vos supports de communication et lors du déroulement de votre manifestation.**

Vous pouvez candidater en remplissant le formulaire ci-joint.

4. Modalités de soutien apporté par le CD 54

Le conseil départemental 54 apportera un soutien technique et matériel, dans la limite des moyens disponibles (mise à disposition d'une salle, matériel, conseils sur des ressources mobilisables,…).

Le conseil départemental 54 communiquera sur l'action dans le cadre de la communication globale mise en place autour de la thématique, mais ne réalisera pas de supports de communication propres à chaque action.

5. Calendrier

- début juin : lancement de l'appel à participation auprès des territoires,
- 5 juillet : date limite de réception des candidatures,
- juillet : établissement de la programmation intégrant les actions locales et celles portées par le conseil départemental,
- à partir de septembre : communication autour de l'évènement et de sa programmation

Informations et inscriptions

Pour toutes informations supplémentaires, pour proposer l'inscription de votre action **entre octobre et décembre**, il vous suffit de remplir le formulaire et de le renvoyer complété **avant le 5 juillet 2020** à :

Anaïs STREIT
Chargée de mission Economie circulaire alimentaire
astreit@departement54.fr – 03 83 94 50 65